



# CSE réseau • 3

## Compte rendu FO du Comité Social et Économique Novembre 2023

### Information sur les éditions ICI

Ce CSE a débuté avec plus d'une heure de retard, même si les débats sur ICI ont bien commencé dès 9h : dans le cadre de la négociation par rapport au préavis de grève !

En CSE, les débats ont débuté par un focus sur le fait que, sur ce projet ICI, la direction était accompagnée par un cabinet extérieur. Quel était son rôle, exactement, ? Et combien a-t-il perçu pour l'effectuer ?

Sa mission était tout d'abord d'accompagner la construction du projet. Puis, après la mise en œuvre, ils font de l'accompagnement de projet.

Quelle est donc la spécialité de ce cabinet ? Justement la conduite de projets ! N'était il pas dans ses attributions de savoir conseiller son client et de le mettre en garde si les moyens engagés ne se révélaient pas suffisants ? D'autant plus qu'il disposait des conclusions de l'expertise 3E Acante, qui étaient suffisamment claires à ce sujet ?

Ce cabinet conseil a-t-il donc failli dans sa mission ? Ou bien considère t-on que cette mission est remplie, au motif que la prestation a été délivrée, même si la question se pose au niveau du devoir de conseil ? Quelle a été l'importance de leur action ? Alors qu'une bonne partie des remarques et des craintes exprimées dans l'expertise est avérée ?

On se rend bien compte qu'il y a un vrai besoin de connaître l'état des lieux des moyens existants dans les antennes, afin de se rendre compte de l'ampleur. Certaines disent avoir anticipé et « fait des choix ». D'autres sont davantage en difficulté, et nécessitent des rééquilibrages si elles veulent pouvoir tenir le coup. Les élus ne comprennent toujours pas pourquoi cette démarche n'a pas été faite avant le démarrage du projet. Le résultat, c'est une somme d'accidents du travail, mais aussi de situations de pleurs, d'états de stress, d'augmentation des tensions...qui ne sont plus quantifiés depuis que les « registres des incidents » ont disparu.

Une élue FO de l'antenne de Bourgogne a fait part de son témoignage : « *je réalise que j'ai la chance de faire partie d'une antenne où ça fonctionne, parce que les choses ont été bien pensées en amont ; mais cela n'empêche pas que c'est du flux tendu : il suffit d'une maladie pour que cela commence à se gâter !* ».

## Information sur l'activité numérique du réseau France•3

Pour ce point concernant le numérique, la direction a d'abord insisté sur le dialogue mis en place avec tous les acteurs du numérique, notamment lors du tout dernier séminaire qui a eu lieu la semaine dernière sur la péniche Thalassa et qui a réuni plus de 120 personnes. Deux jours qui leur ont permis de remettre à plat un certain nombre d'éléments, notamment sur le référencement, les missions des chargés d'édition numérique et le rôle des coordinateurs numériques en région. Au-delà de ce séminaire, dont quasi tout le monde serait reparti content, la direction s'est félicitée des bonnes audiences du numérique, mais aussi de la présélection d'une journaliste de France•3 Rhône-Alpes, Emilie Rosso, pour le prix Albert Londres.

Pour les élus, les questions étaient ailleurs ... Sur l'organisation du travail dans chaque antenne, la pérennisation des postes de coordinateurs numériques, leur rôle exact, les missions des chargés d'édition numérique mais aussi celles des journalistes spécialisés Web, la pertinence du déploiement de France•3 sur Tik Tok et Twitch, le rapprochement avec France Bleu, la survie des url France Info ... Beaucoup de sujets dont les réponses restent... floues.

## Compte-rendu de la commission emploi et formation du 4 octobre 2023

### Focus scriptes

Avec l'arrivée de Tempo et d'Openmédia, il est urgent de pallier le manque cruel de scriptes. Depuis 2019, huit promotions « Scriptes » ont été réalisées par l'UFTV, ce qui représente 40 salariés formés. Deux nouvelles promotions sont prévues en 2024. La direction ne s'interdit pas de former en local en plus de ces sessions (comme c'est déjà le cas dans certaines régions). Il était temps que la direction prenne le problème en compte.

### Focus sur le poste de planificateur

Certaines assistantes exercent des activités de planification et par corrélation rendent nécessaire une évolution de poste vers le métier de planificateur. Il s'avère que trois assistantes ont pu en bénéficier.

Entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau.

Au 30 juin 2023, il y a eu 58 recrutements sous CDI (35 PTA et 23 journalistes) pour 89 départs (57 PTA et 32 journalistes)



➤ [ci-joint le compte rendu de la Commission Emploi et Formation du 4 octobre](#)

## Compte-rendu de la commission Diversité et handicap du 25 septembre 2023

Le bilan handicap 2022 présente un taux 6,63% pour le Groupe FTV, au-dessus du taux imposé par la loi (6%) et 7,31 % pour la maison FTV.

En 2022, malgré la baisse des effectifs assujettis à FTV et malgré les 70 départs (dont 13 RCC) nous avons augmenté numériquement le nombre de Travailleurs Handicapés, en effet, 31 nouvelles RQTH se sont déclarées. Une belle augmentation par rapport aux années précédentes qui s'explique, on l'espère, par la politique et les actions menées par FTV.

Bilan de l'engagement de l'accord sur les 55 embauches sur 3 ans. Aujourd'hui, on est à 53 recrutements CDI ; CDD de + 3 mois et alternants. Une belle performance, nous saluons une politique toujours aussi positive vers l'alternance, une véritable porte d'entrée pour intégrer l'entreprise.

2023 est la dernière année de notre 4<sup>ème</sup> accord handicap agréé. La direction a décidé de proroger l'accord pour une durée de deux ans. **Les élus saluent cette initiative, cependant ils demandent à ce qu'une formation d'une journée OBLIGATOIRE soit faite auprès des managers et des RH pour qu'ils puissent s'approprier au mieux l'accord handicap.** La direction nous assure que depuis septembre des sessions ont été proposées aux managers et aux élus.

Cet accord reste un très bon accord et certaines actions sont encore perfectibles. La politique sociale de FTV doit s'orienter vers plus d'embauche de personnes en situation de handicap, c'est de cette façon qu'elle montrera sa politique d'insertion vers le handicap.



➤ [pour plus d'information, ci-joint le lien vers l'inFO spécial handicap](#)

➤ [ci-joint le compte rendu de la commission Handicap, Diversité, Egalité des chances](#)

## Compte-rendu de la commission Information et aide au logement du 24 août 2023

Les élus sont revenus sur les éléments transmis lors de la dernière commission, réunie en août !

France Télévisions continue à remettre la totalité de sa contribution « 1% logement » (soit en réalité 0,45% de sa masse salariale brute) à Action Logement. Cela correspond à une somme de 2.497.328€ pour l'année 2022.

L'entreprise est par ailleurs adhérente à L'AEPL (association des entreprises pour le logement).

A quoi donne droit ce versement ?

En théorie, aux 2 plateformes locatives d'Action Logement AL'IN et IN'LI (la première donnant accès aux barèmes sociaux alors que la deuxième est au prix du marché).

Dans les faits, il est devenu quasiment impossible pour un salarié de France TV d'avoir accès aux offres d'AL'IN. Certains salariés encore sous CDD ou sous contrat en alternance sur l'année N-2 (prise en compte pour le calcul des droits) pourraient éventuellement y prétendre. Si le revenu de l'année N est plus élevé, ce n'est pas un problème, au contraire !

L'AEPL (association des entreprises pour le logement) permet d'avoir accès à d'autres offres, non liées à Action Logement, via le site <https://www.aepl.fr>

L'AEPL travaille en partenariat avec une association qui possède des studios meublés, adaptés aux personnes en mobilité et aux alternants.

Outre le service d'attribution de logements (guère satisfaisant), d'autres aides sont proposées par Action Logement, notamment des prêts, réservés aux primo accédants, et désormais uniquement dans le neuf (donc beaucoup moins concernants que par le passé !), des prêts travaux (y compris ceux de copropriété), mais désormais liés à des conditions de ressources !

Dégradation de l'offre de logements, dégradation des prêts, que reste-il dans ce qu'Action Logement propose aux salariés de France TV avec les 2,5 millions versés par l'entreprise ? Jusqu'en mai 2022, il existait une offre de conseil, mais celle-ci a pris fin !!

Heureusement, l'AEPL propose également des conseils, notamment pour optimiser ses financements (avec les services d'un courtier se rémunérant à seulement 0,3% contre 1% en général).

Restent enfin les aides pour les prises à bail et à la mobilité :

- Locapass (pour financer les dépôts de garantie pour les moins de 30 ans)
- la garantie Visale : c'est une caution locative gratuite de paiement des loyers et charges locatives en cas d'impayés de loyers, pendant 3 ans. Elle vise à permettre l'obtention d'un logement auprès d'un propriétaire qui n'aurait pas accepté de louer sans garant. Elle est néanmoins réservée aux jeunes de moins de 30 ans et aux CDI non confirmés.
- l'aide Mobilijeunes (pour les moins de 30 ans et les alternants) : pour la prise en charge d'une partie des loyers comprise entre 10 et 100€ par mois selon les situations.

Autre point, Action Logement est censé subventionner l'hébergement d'urgence. Aucun salarié n'a bénéficié d'un logement d'urgence en 2022. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de besoins, ce dispositif restant très méconnu des salariés.

Un autre mécanisme supprimé par Action Logement, le 1er juin dernier : le mécanisme Mobilipass !

Ce mécanisme, pourtant bien utilisé par les salariés en mobilité, permettait de financer certains des frais annexes liés à la mobilité professionnelle.

La fin du dispositif représente donc un frein à la mobilité des salariés. Il conviendra de redéfinir en interne les conditions d'accompagnement des salariés.

Enfin, il existe un mécanisme pour le logement intergénérationnel. Il permet pour le jeune travailleur de se loger à moindre coût, et de bénéficier d'un environnement calme pour étudier.

Pour la personne âgée, c'est l'occasion de rompre la solitude, de se sentir utile et de partager ses passions.

Il existe aussi à France TV une aide spécifique pour les alternants boursiers : il s'agit d'une aide de 610€ par mois sur présentation d'un justificatif de location ou de sous location (qui dépend de la politique diversité).

Pour y avoir droit, l'alternant doit :

- Être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Être boursier et/ou handicapé
- Et avoir un lieu de « stage » dans une autre région que son école.



➤ [ci-joint, le compte rendu de la commission logement](#)

## Information/consultation DUERP/PAPRI Pact/ Bilan HSCT

### Compte rendu de la CSSCT du 25-26/10/2023

Les élus reconnaissent une certaine amélioration sur la qualité des DUERP et qu'il y a une prise de conscience des équipes de direction chargées des missions SSCT. Les DUERP, PAPRI Pact et rapports SSCT ont le mérite d'exister partout dans le Réseau et à La Fabrique de façon harmonieuse. Cependant, il reste un problème de temporalité. En effet, les DUERP censés répertorier les risques de l'année 2023 s'arrêtent souvent en juin (voire avril). Avec le projet Tempo et les éditions ICI, les DUERP sont déjà bouclés, ceux-ci sous-estiment les risques et entraînent un PAPRI Pact complètement déconnecté des réalités de terrain. Les élus souhaitent se calquer sur le calendrier scolaire pour rendre un avis au CSE C de décembre. Les élus remarquent aussi que certains métiers manquent parfois dans les groupes de travail ou sont sous-représentés, et réaffirment que tous les métiers doivent être planifiés pour évaluer au mieux chaque risque.

**Les élus regrettent par ailleurs que ces documents soient encore traités comme des contraintes administratives et non comme des outils utiles à l'amélioration de la sécurité des salariés.**



➤ [ci-joint le compte rendu de la CSSCT du 25 et 26 octobre](#)

## Vie du CSE

- Désignation d'un président Aurélien Barège de la commission ASC de France•3 Picardie en remplacement d'Isabelle Debraye, mandataire bancaire Mathieu Krim.
- Désignation d'une présidente Anne Degrange de la commission ASC de France•3 Pays de La Loire en remplacement d'Alexandra Boulay-Dupé, mandataire bancaire Christophe Amouriaux.
- Désignation d'une présidente Chahrazed Kechiche de la commission ASC de France•3 Midi-Pyrénées, en remplacement de Sabrina Martin, mandataire bancaire Magalie De Benest.
- Désignation d'un élu trésorier Cédric Barneron pour la commission ASC de France•3 Alpes.

Suite au départ à la retraite d'une élue, plusieurs modifications de la composition de commissions :

- La commission Antennes numériques et linéaires, information locale et régionale : Philippe Perrot en remplacement de Jean-Yves Olivier
- La commission Emploi-formation : Nadia Adell en remplacement de Béatrice Mariani
- La commission Nouvelles technologies : Valerie Jach en remplacement d'Aurélien Danérol

Suite au séminaire des ASC qui a eu lieu à Lalinde en septembre dernier, le recours à un cabinet d'experts pour animer des ateliers semble nécessaire. Le besoin d'échanges entre les antennes et les assistantes ASC permettra d'aplanir les disparités entre les grandes et petites antennes, réfléchir à des actions communes comme des voyages, etc.....

## Prochain CSE du Réseau prévu les 06 et 07 décembre

**Vos élus CSE • réseau : Titulaires :** Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - Hervé MORIN - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN- Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** Roya Moradpour